

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 4 février 2015 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Ghislain Lanoix
Mme Lucie Crépeault
M. Félix Offroy
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
M. Simon Simard

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2015-02-36 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h 00, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2015-02-37 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de février tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana

Mercredi 4 février 2015 à 20 h

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du mois de janvier
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 Circulation des véhicules lourds - MTQ
 - 4.2.2 Vente du bâtiment – Desjardins
 - 4.2.3 Bilan financier de l'entente de délégation de gestion
 - 4.2.4 Campagne d'adhésion au Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue
 - 4.2.5 Mini-colloque et Gala de reconnaissance en développement rural – CLD Abitibi
 - 4.2.6 Demande d'appui – Support aux aînés de l'Harricana
 - 4.2.7 Invitation à l'activité de reconnaissance des Ambassadeurs d'Amos-Harricana
 - 4.2.8 Invitation – UPA
 - 4.2.9 Programme de crédit de taxes foncières agricoles
 - 4.2.10 Consentement requis / bail rivière Harricana
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Sentiers municipaux
 - 5.3 Récupération des plastiques souples
 - 5.4 Mandat à l'UMQ – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2015
6. Urbanisme
 - 6.1 Adoption du règlement Plan d'urbanisme # 217
 - 6.2 Adoption du règlement de zonage # 218
 - 6.3 Adoption du règlement de lotissement # 219

- 6.4 Adoption du règlement de construction # 220
 - 6.5 Adoption du règlement régissant les conditions d'émission des permis et certificats # 221
 - 6.6 Adoption du règlement sur les dérogations mineures # 222
 - 6.7 Adoption du règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction # 223
 - 6.8 Adoption du règlement relatif au Plan d'Aménagement d'Ensemble # 224
- 7. Varia
 - 8. Période de questions
 - 9. Levée de la séance

Adoptée

2015-02-38 3. Adoption des procès-verbaux du mois de janvier

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 janvier 2015 et de la séance extraordinaire du 15 janvier 2015.

Adoptée

4. Correspondances :

2015-02-39 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance :

4.2.1 Circulation des véhicules lourds – MTQ

Mention est faite au sujet de la correspondance reçue.

4.2.2 Vente du bâtiment – Desjardins

Mention est faite au sujet de la correspondance reçue.

4.2.3 Bilan financier de l'entente de délégation de gestion

Mention est faite au sujet de la correspondance reçue.

4.2.4 Campagne d'adhésion au Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue

Mention est faite au sujet de la correspondance reçue.

4.2.5 Mini-colloque et Gala de reconnaissance en développement rural – CLD Abitibi

Mention est faite au sujet de la correspondance reçue.

2015-02-40 4.2.6 Demande d'appui – Support aux aînés de l'Harricana

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer le projet « Un petit tour chez-vous » de l'organisme Support aux aînés de l'Harricana auprès du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées de l'Abitibi-Témiscamingue. Il est également résolu d'accorder gratuitement le prêt du sous-sol de l'église pour la tenue des activités, d'informer les aînés de la Municipalité des activités par le biais de publicité dans le journal municipal et de partager nos connaissances en lien avec les besoins des aînés de St-Mathieu-d'Harricana aux responsables du projet.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-02-41 4.2.7 Invitation à l'activité de reconnaissance des Ambassadeurs d'Amos-Harricana

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob à représenter la Municipalité dans le cadre de l'activité de reconnaissance des Ambassadeurs d'Amos-Harricana et de lui rembourser les frais relatifs à cette représentation.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-02-42 4.2.8 Invitation – UPA

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers de confirmer notre présence lors de la 38^e soirée sociale de l'Union des Producteurs Agricoles, secteur centre du 28 mars 2015 et d'acheter quatre (4) cartes de souper au coût de trente (30) dollars chacune.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

4.2.9 Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Mention est faite au sujet du crédit de taxes foncières agricoles de 2 503,73 \$ reçu.

2015-02-43 4.2.10 Consentement requis / bail rivière Harricana

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers:

- De consentir à ce que le ministre du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques accorde un bail à Société en commandite Gaz Métro pour la location d'un lot de grève et en eau profonde, faisant partie du lit de la rivière Harricana situé en face de ma propriété et devant servir au maintien de la conduite de gaz naturel;
- Que le consentement de la Municipalité audit bail sera valide tant et aussi longtemps que ce dernier sera maintenu en vigueur par l'auteur ou ses ayants cause;
- Que le consentement est accordé en regard des dispositions prévues dans le Règlement sur le domaine hydrique de l'État et ne constitue pas une renonciation à mes droits en tant que propriétaire riverain;
- Que ce consentement est accordé en autant que celui-ci ne nuit pas à la présence du quai municipal et des activités associées au quai municipal sur ledit lot;
- De mandater madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à signer le consentement au nom de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana.

Adoptée

5. Administration

2015-02-44 5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes payés et à payer du mois de Janvier 2015

salaire des employés	10 915.10 \$	
Salaire des élus	1 354.96 \$	
		12 270.06 \$
Infotech		
Renouvellement du contrat 2015	5 352.09 \$	
Frais de transport papeterie 2015 (cpte de tx)	38.77 \$	
		5 390.86 \$
	TOTAL	17 660.92 \$
ACCES D		
Hydro-Québec		
éclairage de rue décembre	198.49 \$	
		198.49 \$
Télébec Ltée		
téléphone bureau janvier	261.56 \$	
		261.56 \$
Services des cartes Desjardins		
frais annuel, conseil déc, repas Noël, fours, débitmètre	2 040.07 \$	

		2 040.07 \$
Télédistribution Amos inc. internet février	91.93 \$	
		91.93 \$
	TOTAL	2 592.05 \$
Par CHÈQUE		
Ben Deshaies inc. mouchoirs + papier toilette	56.32 \$	
		56.32 \$
Bigué Avocats Honoraires juridiques 9 janvier honoraires juridiques 8 janvier	59.02 \$ 48.67 \$	
		107.69 \$
Boutique du bureau Gyva ordinateur-serveur	891.57 \$	
		891.57 \$
Coop Val-Nord clé bureau JV	8.60 \$	
		8.60 \$
Excavation Gilles Roy inc. Travaux fossé chemin Lanoix	1 552.17 \$	
		1 552.17 \$
Fabrique de St-Mathieu Partage des coûts de déneigement hiver 2014-2015	776.08 \$	
		776.08 \$
Les entreprises Roy et Frères inc. 72 T. Sable + 4,25 H	2 751.93 \$	
		2 751.93 \$
Matériaux 3+2 installations crochets sous-sol d'église coupleur boyau pour patinoire crochets enfants sous-sol d'église	35.12 \$ 27.21 \$ 11.48 \$	
		73.81 \$
Ville d'Amos LET+Écocentre décembre 2014	1 657.91 \$	
		1 657.91 \$
Zip lignes panneaux originaux et campeurs	126.94 \$	
		126.94 \$

Poste Canada		
médiaposte souper dansant	40.49 \$	
journal février	40.49 \$	
		80.98 \$
SOCAN		
Déclaration oct à déce 2014	169.93 \$	
Déclaration juillet à sept	101.96 \$	
		271.89 \$
Pétrole Alcasyna		
essence janvier	53.01 \$	
essence janvier	32.00 \$	
essence janvier camion de location pr l'eau	49.01 \$	
essence camion	57.01 \$	
		191.03 \$
Multilab		
analyse eaux usées janvier	58.92 \$	
Analyse eaux usée décembre	64.97 \$	
		123.89 \$
Garage Legault		
Pose pneus d'hiver	78.18 \$	
		78.18 \$
L'Accueil d'Amos		
Appui financier 2015	250.00 \$	
		250.00 \$
Sylviculture Lavérendrye Inc.		
fardier-recolte de bois	149.47 \$	
		149.47 \$
Diffusion Strato		
Licences Animaux	216.16 \$	
		216.16 \$
Sanimos inc		
Location EVW janvier	160.97 \$	
collecte janvier	4 414.09 \$	
		4 575.06 \$
Envirobi		
conteneur EVW décembre 2014	719.75 \$	
		719.75 \$
Équipement Rivard		
marmite, poêle, bols, cocotte, chaudron	778.85 \$	
		778.85 \$

SOPFIM cotisation générale	11.74 \$	11.74 \$
Véronique Trudel Remboursement articles cuisine SHV	11.50 \$	11.50 \$
Québec MUNICIPAL frais annuel, conseil déc, repas Noël, fours, débitmètre	189.71 \$	189.71 \$
Location Élite location camion eau janvier	191.31 \$	191.31 \$
Eaux vives Water inc. eau janvier	624.00 \$	624.00 \$
Desjardins Sécurité financière assurance collective janvier	718.37 \$	718.37 \$
la société en commandite Gaz Métro gaz métro décembre 2014	157.50 \$	157.50 \$
Agathe Lemay Entretien sentier	250.00 \$	250.00 \$
Croix-Rouge - division du Québec Entente services aux sinistrés - année 2015	150.00 \$	150.00 \$
Corp. Municipale du Canton Launay Repas réunion ADL	20.00 \$	20.00 \$
S.A.D.A.C. 9078-2236 Québec inc. Affûtage couteau zamboni	159.82 \$	159.82 \$
DECO EXPERT peinture sous-sol église	128.16 \$	128.16 \$
L'Écho Abitibien Abonnement 2015	65.60 \$	

		65.60 \$
Génies en herbe Harricana Contribution 2015	100.00 \$	
		100.00 \$
Ministère des Finances du Québec orthophotographies	148.32 \$	
Permis d'occupation N/Réf 4121-02-89-1310	72.43 \$	
		220.75 \$
TOTAL		18 436.74 \$
GTOTAL		38 689.71 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de janvier pour un total de 38 689,71\$.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-02-45 5.2 Sentiers municipaux

ATTENDU QU'une demande a été déposée au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour enregistrer une portion de sentier située sur les lots 20 à 23, rang 1;

ATTENDU QUE cette demande fait en sorte de relier les portions de sentiers déjà existantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers :

- De demander d'annuler le dossier # 824381 pour la portion de sentier située sur les lots 20 à 23, rang 1 et de l'inclure dans le dossier # 804434 qui contient l'ensemble des autres lots touchés par nos sentiers;
- Que monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et/ou madame la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-02-46 5.3 Récupération des plastiques souples

CONSIDÉRANT QUE Sanimos Inc offre la possibilité de récupérer les plastiques souples à même la collecte du bac bleu;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel de ce service est de trois cent (300) dollars plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a toujours été sensible à l'enfouissement de cette matière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la proposition de Sanimos Inc d'ajouter le service de récupération des plastiques souples au contrat actuel et de que le montant de trois cent (300) dollars plus taxes soit ajouté à la prochaine facturation.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-02-47 5.4 Mandat à l'UMQ – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2015

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers :

- QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière *chlorure de calcium en solution liquide* nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2015;
- QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- QUE** la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

6. Urbanisme

2015-02-48 6.1 Adoption du règlement Plan d'urbanisme # 217

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement numéro 217, intitulé *Règlement plan d'urbanisme*, tel que déposé.

Adoptée

2015-02-49 6.2 Adoption du règlement de zonage # 218

Il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement numéro 218, intitulé *Règlement de zonage*, tel que déposé.

Adoptée

2015-02-50 6.3 Adoption du règlement de lotissement # 219

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement numéro 219, intitulé *Règlement de lotissement*, tel que déposé.

Adoptée

2015-02-51 6.4 Adoption du règlement de construction # 220

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement numéro 220, intitulé *Règlement de construction*, tel que déposé.

Adoptée

2015-02-52 6.5 Adoption du règlement régissant les conditions d'émission des permis et certificats # 221

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement numéro 221, intitulé *Règlement régissant les conditions d'émission des permis et certificats*, tel que déposé.

Adoptée

2015-02-53 6.6 Adoption du règlement sur les dérogations mineures # 222

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement numéro 222, intitulé *Règlement sur les dérogations mineures*, tel que déposé.

Adoptée

2015-02-54 6.7 Adoption du règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction # 223

Il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement numéro 223, intitulé *Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction*, tel que déposé.

Adoptée

2015-02-55 6.8 Adoption du règlement relatif au Plan d'Aménagement d'Ensemble # 224

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement numéro 224, intitulé *Règlement relatif au Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)*, tel que déposé.

Adoptée

7. Varia

2015-02-56 7.1 Congédiement

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Gagnon, sans préavis, a informé la directrice générale qu'il ne serait pas disponible pour travailler au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE les fonctions qu'occupent monsieur Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE sa période de probation de 3 mois n'était pas terminé;

CONSIDÉRANT QUE madame la directrice générale Anne-Renée Jacob recommande de mettre fin au lien d'emploi avec monsieur Gagnon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'informer monsieur Gagnon de son congédiement.

Adoptée

8. Période de questions

Aucune question de l'assistance.

2015-02-57 9. Levée de la séance

À 20 h 34, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

